

CHANGEMENT CLIMATIQUE et DROITS HUMAINS : QUELLES PERSPECTIVES ?

Réchauffement de la planète, changement climatique... Il n'y a désormais plus de controverse sur ce phénomène ; nous sommes en présence d'une tendance lourde, longue, dont les conséquences seront de plus en plus graves si rien n'est fait.

Si la ligue des droits de l'Homme se préoccupe de cette situation c'est que bien des droits humains sont concernés et peuvent être mis en cause car leur exercice sera rendu plus difficile, en particulier pour les populations défavorisées. Il faut donc protéger à la fois la planète et les droits fondamentaux.

Alors que faire ? Comment relever le défi global du climat ? On met sous le terme de « transition énergétique » un ensemble de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (responsables du changement climatique). Encore faut-il qu'elles soient à la hauteur des enjeux.

C'est l'objet de la Conférence internationale sur le climat, appelée « COP 21 », qui se réunira à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Sera-t-elle déterminante pour l'avenir de la planète ? Quel est le rôle de l'Europe ? Se fixe-t-elle des objectifs suffisamment ambitieux ? Et la France, sera-t-elle une force de proposition et d'action ? Ces enjeux, ces politiques, exigent que l'on en débattenne, que la société civile s'en empare. C'est pour y contribuer que nous vous proposons ce dossier.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, C'EST QUOI ? QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES NATURELLES ?

Le changement climatique est un phénomène, connu depuis une soixantaine d'années, d'augmentation des températures moyennes des océans et de l'atmosphère, au niveau planétaire.

Notre planète a toujours connu des changements cycliques de climat, les périodes glaciaires alternant avec des périodes plus chaudes. En étudiant des carottes de glace, qui contiennent des gaz fournissant aux scientifiques des indications sur le climat de l'époque depuis 800 000 ans, nous savons que ces cycles durent à peu près 100 000 ans.

Tout ceci n'est donc pas neuf, la Terre a déjà été dépourvue de calottes glaciaires. Mais alors, qu'est-ce qui ne va pas? Nous constatons que l'augmentation de la température moyenne ne cesse de s'accélérer, à des rythmes méconnus jusque-là.

La multiplication des catastrophes naturelles (ouragans, inondations, etc.) est une autre manifestation du changement climatique. L'élévation du niveau de la mer en conséquence de la fonte des glaces en est encore une autre. Il s'agit de phénomènes qui n'ont jamais été observés auparavant; c'est pour cela que les scientifiques se sont penchés sur l'activité humaine afin de trouver les causes de ce phénomène inédit.



Le réchauffement climatique coïncide avec le développement industriel. L'activité humaine a donc été rapidement pointée du doigt, et notamment la production de CO₂ (dioxyde de carbone) et d'autres gaz à effet de serre (GES). La Communauté internationale a alors fondé le GIEC dans le but d'étudier ces phénomènes.

Le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est l'organisme international qui a autorité en ce qui concerne l'étude du réchauffement climatique. Son objectif est « d'évaluer, sans parti-pris et de façon méthodique, claire et objective, les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui sont néces-

saies afin de mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine, cerner plus précisément les conséquences possibles de ce changement et envisager d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. »

Le GIEC a déjà publié 5 rapports (1990, 1995, 2001, 2007, 2014). C'est suite au rapport de 1995 que le protocole de Kyoto fut élaboré, visant à diminuer la production de gaz à effet de serre.

Le climat ne suit plus ses règles habituelles : sécheresses anormales dans certaines régions du globe, pluies diluviennes entraînant des inondations dans d'autres, augmentation de la fréquence des ouragans et tempêtes tropicales sont les nombreuses manifestations de ce dérèglement.

Un phénomène emblématique du changement climatique est El Nino. Il s'agit d'un courant marin côtier partant du Pérou et de l'Équateur, qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Ses conséquences sur la faune (il coupe l'apport en nourriture des eaux du sud) et le climat (déviations de la trajectoire des tempêtes tropicales, déplacement des masses nuageuses vers l'est) sont de plus en plus graves.

LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'HOMME ET SES DROITS

Plusieurs droits humains sont mis en cause par les effets du changement climatique.

C'est tout d'abord le **droit à la sécurité** qui est mis en danger ; c'est le cas sur certaines zones littorales menacées de submersion par les tempêtes ou les inondations : on se souvient en France de la tempête Xynthia à La Faute-sur-mer en 2010 qui a causé 47 morts et obligé à dé-

truire de nombreuses maisons. C'est le cas aussi, et les perspectives sont dramatiques, du Bangladesh par exemple : voilà un pays soumis à la montée du niveau des mers, ce qui l'oblige régulièrement à déplacer des millions de personnes ; la banque mondiale estime qu'en 2050 au

moins 8 millions d'habitants de la côte sud devront être déplacés (pour s'entasser ailleurs – le pays comptera alors 250 millions d'habitants – ou pour émigrer). D'une façon, hélas, encore plus générale, c'est dans toutes les zones d'habitat précaire (les bidonvilles, notamment ceux des grandes mégapoles) que le droit à la sécurité est mis en cause. Mais pas seulement : New York aussi est menacée d'être noyée ! Dans d'autres territoires c'est le **droit à l'eau** qui est fragilisé. Soit du fait de périodes d'hyper sécheresse (et l'on sait que celles-ci vont s'accroître dans certaines parties du monde), soit parce que les ressources sont atteintes



par des pollutions dues aux catastrophes naturelles, soit encore parce que des pays voisins sont

en concurrence pour l'accès aux ressources, parfois jusqu'à risquer de mettre en jeu la paix (Moyen Orient).

Pénuries d'eau, diminution des terres arables dans les régions soumises à une sécheresse accrue, mais aussi destructions de récoltes en raison d'inondations prolongées dans d'autres régions, baisse consécutive des rendements...constituent autant de menaces sur la **sécurité alimentaire**, qui est évidemment un droit.

Beaucoup de logements sont déjà vulnérables quand ils sont construits en zone inondable (ce qui est très souvent le cas, y compris en France) ou soumis aux risques de glissements de terrain et d'éboulements. Ils vont devenir de plus en plus nombreux avec le changement climatique. Le **droit à un logement convenable et durable** pourra ainsi souvent être remis en cause.

Le **droit à la santé**, déjà peu souvent respecté pour d'innombrables populations vivant dans la pauvreté ou la misère, va reculer si rien n'est fait : davantage de famines et de malnutrition notamment pour les enfants, accroissement des maladies respiratoires dues au CO2, croissance

des espèces invasives vecteurs de maladies tropicales (comme le chikungunya...), propagation de virus nouveaux.

Quand la sécurité, l'alimentation, la santé sont ainsi mises en cause c'est le **droit à la vie** lui-même qui est menacé. Le nombre de victimes des catastrophes naturelles, des famines et des maladies ne pourra que croître si rien n'est fait.

Enfin il est probable que les migrations rendues indispensables dans certaines zones devenues « invivables » (voir ce que nous écrivons ci-dessus sur le Bangladesh) conduiront à un nouveau type de réfugiés, les réfugiés climatiques, aujourd'hui sans statut reconnu par la communauté internationale. Il faudra bien pourtant leur reconnaître une **liberté de circulation et d'installation**.

A l'issue de ce survol des droits de l'Homme menacés par le changement climatique il faut relever que sont surtout concernées les populations défavorisées, déjà fragiles, principalement des pays peu développés ; c'est le cas en particulier de l'Afrique (continent le premier touché et qui a le moins de moyens), de certaines régions d'Asie et – on l'a vu récemment – des îles du Pacifique. Or ces pays ont très peu contribué à l'effet de serre. La responsabilité des pays « développés » en est d'autant plus grande.

Qui définit que ce sont des droits ? Des traités internationaux (auxquels la France a adhéré), par exemple :

Le droit à la vie	<i>Convention européenne des droits de l'Homme – art 2</i>
Le droit à la protection de la santé	<i>Charte sociale européenne – art 11</i>
Le droit aux besoins essentiels	<i>Déclaration universelle des droits de l'Homme – art 25 : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires »</i>

QUE FAIRE ?

Bien sûr il faut s'abriter des conséquences des catastrophes naturelles : le droit à la sécurité est en jeu. Et il faut agir pour que leur fréquence ne s'accroisse pas en raison du réchauffement climatique ; les scientifiques du GIEC le disent : limiter la hausse des températures en deçà de 2° (par rapport au niveau pré-industriel) d'ici la fin du siècle est un impératif ; c'est déjà un seuil très dangereux. Et c'est l'objectif que les gouvernements se sont fixé lors de la conférence de 2009 sur le climat à Copenhague.

POUR S'ABRITER DES CONSÉQUENCES DES CATASTROPHES

Toutes les catastrophes ne peuvent pas être prévues : c'est le cas en particulier des tremblements de terre (on connaît les grandes zones de risque –les zones de contact entre les plaques terrestres- mais on ne peut être précis ni dans les localisations ni dans le temps), des cyclones et tempêtes... Mais d'autres ont un caractère plus certain : comme les inondations (déjà souvent dramatiques et de façon répétée aux mêmes endroits) et les submersions marines dont on sait bien où elles vont se passer en raison de l'élévation du niveau des océans. Alors des mesures de **prévention** sont possibles : interdire toute urbanisation nouvelle par exemple (voire détruire des constructions existantes comme à La Faute-sur-mer), mettre en

place des systèmes d'alerte... et aussi des mesures de **mise à l'abri** quand on ne peut faire autrement (construction de digues par exemple). Dans d'autres cas il

Les 3 piliers de la Culture du Risque et de l'éducation aux bons comportements



conviendra de reconstituer des infrastructures vertes, des haies par exemple, pour ralentir la propagation des crues. Il s'agit donc de garantir et sécuriser les

territoires, en particulier pour l'habitat et les moyens de subsistance.

De façon générale, quel que soit le risque encouru, dès lors que l'on en connaît l'existence, développer une **culture du risque**, sa-

voir vivre avec le risque est une condition indispensable pour en amoindrir les conséquences. Comme soutenir les populations vulnérables pour qu'elles s'adaptent.

POUR LIMITER L'EFFET DES ÉMISSIONS DE GES À + 2° D'ICI LA FIN DU SIÈCLE

Limitier les effets des émissions de GES nécessite de s'engager dans un processus de **transition énergétique**.

Cela suppose d'autres énergies que les **énergies carbonées** (pétrole, charbon, gaz). Il faut éviter les fausses solutions : l'exploration et l'exploitation de sources dites "non conventionnelles" comme les gaz et



pétroles de schiste, les sables bitumineux..., peuvent s'avérer très émettrices de GES, notamment à cause des "fuites" de méthane liées à l'extraction et au transport de ces énergies. La

production d'agrocarburants nécessite de très vastes surfaces agricoles pour un bénéfice écologique limité. Enfin, le stockage du carbone et la géo-ingénierie, par exemple séquestrer le gaz dans l'océan profond, ou injecter des particules de soufre dans la stratosphère pour disperser les rayonnements solaires dans l'espace, sont des solutions dont on ne connaît pas les risques à long terme.

La **question de l'énergie nucléaire** fait débat entre ceux qui la défendent car sa production émet peu de GES et ceux qui n'y sont pas favorables en raison des risques d'accidents et de la difficulté à traiter des déchets qui émettront des radiations pendant encore plusieurs centaines d'années. Les techniques de fusion nucléaire pourraient limiter ces problèmes mais ne passeront au stade productif que fin 2100, donc trop tard pour être une solution de substitution aux énergies fossiles ...

Les **énergies renouvelables** sont donc une des clés de la transition énergétique. Elles sont inépuisables, elles contribuent à la sécurité d'approvisionnement, à l'indépendance énergétique, ... et leur poten-



tiel d'emplois locaux et d'innovation est important. Comme leurs sources sont très diverses (éolienne, solaire, hydraulique, biomasse, géothermique, marine, ...), leur combinaison facilite la transition et peut permettre, à terme, un "100 % renouvelables" comme au Costa Rica ou comme le suggère un récent rapport de l'ADEME pour la France ("Vers un mix 100 % renouvelable en 2050"). Enfin, elles peuvent être produites par de petites unités, au plus près de leur utilisation, ce qui permet de limiter les pertes d'électricité pendant le transport et surtout une gestion plus décentralisée et démocratique de l'énergie.

Mais dans le même temps, il est nécessaire de réduire les consommations d'énergie, de favoriser la **sobriété et l'efficacité énergétiques** et aussi de modifier les comportements. On peut ainsi limiter les consommations d'énergie dans le **bâtiment** grâce à une meilleure isolation thermique et limiter les émissions de GES en ayant recours pour le chauffage à des énergies renouvelables à la place des énergies fossiles. On sait même construire des bâtiments "zéro émission" ou même à "énergie positive". Le secteur du **transport** présente également des opportunités de sobriété énergétique : des véhicules plus petits et moins gourmands, un recours privilégié aux transports collectifs, à l'auto-partage, au covoiturage ... Pour les trajets courts, il faut encourager bien sûr la marche à pied et le vélo (et donc ... les pistes cyclables ...) Et sur le plan de l'urbanisme, la lutte contre l'étalement urbain permettrait de raccourcir les déplacements ; l'intensification urbaine permettrait de rationaliser l'usage des sols en milieu urbain existant. Ces nou-

veaux modes de production et de consommation posent évidemment la question du **financement**, qui doit être facilité par des politiques publiques appropriées et incitatives (fiscalité écologique) et par une réorientation du financement du développement des énergies fossiles vers celui des énergies renouvelables.



Les **déchets** sont des sources importantes d'émissions de GES, qui pourraient être limitées en évitant les emballages superflus, en allongeant la durée de vie des produits, en compostant les déchets organiques ... Ceci suppose que les entreprises modifient leur mode de production et les consommateurs leur mode de consommation !

Enfin, **l'agriculture et l'alimentation** peuvent jouer un rôle important dans la transition énergétique. Les modes de production doivent changer : prendre soin des sols, n'utiliser que des engrais minéraux, utiliser les déjections d'élevage et les résidus des cultures pour produire de l'énergie, ... Il est important également de mieux s'alimenter : réduire sa consommation de protéines animales, préférer les aliments frais et issus de l'agriculture biologique, réduire les "km alimentaires" en préférant les circuits courts ...

Mais la **réussite de la transition** implique plusieurs impératifs :

- **s'appuyer sur les acteurs locaux** pour que des solutions appropriées aux spécificités locales (climat, géographie, ressources naturelles, ...) soient mises en œuvre tout en respectant des exigences de justice sociale et de participation citoyenne. Il faut donc permettre à chacun d'exercer localement une citoyenneté active en matière de transition énergétique ce qui suppose une priorité à l'information et à l'éducation populaire.

- **libérer le climat de l'emprise des marchés et de la finance** : le "**marché carbone**" qui permet d'acheter ou de vendre des permis d'émission de GES et des crédits de compensation carbone est de plus en plus remis en question. Non seulement il n'a pas permis de réduire les émissions de GES mais il a fonctionné dans les pays du Nord comme un système de subvention aux pollueurs et il a accru dans les pays du Sud les

conflits sociaux et environnementaux. Par ailleurs, l'**énergie** aujourd'hui est considérée par les marchés comme un "**produit financier**" de plus en plus déconnecté de l'économie réelle et source de spéculation. L'espérance de profits à court terme l'emporte sur l'intérêt général.

- **Eliminer la précarité énergétique** : les ménages les plus modestes ont de plus en plus de mal à faire face aux dépenses énergétiques, non seulement à cause des prix élevés, mais aussi parce que leurs logements sont mal isolés et éloignés des lieux d'activités et de travail, ce qui nécessite l'utilisation d'une voiture en l'absence de transports collectifs performants. On estime que 11 millions de personnes en France sont touchées par ce fléau. Il faut affirmer *le droit à l'énergie* pour répondre aux besoins. Aussi un **service public de l'énergie** doit permettre un accès individuel et collectif équitable à l'énergie, et orienter les politiques publiques vers la mise en œuvre d'une transition énergétique favorable à tous (rénovation thermique des logements, développement des transports collectifs,...)

- **Imposer une solidarité climatique entre pays du Nord et pays du Sud** : 80 % de l'énergie produite sur la planète est consommée par 20 % de la population mondiale ... la plus riche. Les pays du Nord ont une "dette écologique et climatique" vis-à-vis du Sud. Une transition à l'échelle planétaire sera possible à condition qu'une **solidarité réelle, notamment financière**, existe entre pays riches et pays pauvres. Ce sera un des **enjeux majeurs de la COP 21** (voir p 12).

- **Bloquer les nouveaux accords de libre-échange**, comme ceux entre l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis (TAFTA, traité de libre-échange transatlantique –en anglais-), ou l'UE et le Canada (CETA, accord économique et commercial global -en anglais-) qui donnent aux firmes multinationales le pouvoir de contester les réglementations des Etats et d'entraver la transition écologique. Par exemple, en vertu de TAFTA, le moratoire sur les gaz de schiste adopté en France pourrait être contesté par une firme états-unienne comme un obstacle au commerce et à l'investissement.



OÙ EN EST-ON DANS L'UNION EUROPÉENNE ?

L'UE a été un moteur dans les négociations depuis le Protocole de Kyoto en 1997 et a pris des engagements contraignants jusqu'en 2020. Mais elle est moins ambitieuse depuis 2012, avec des objectifs plus limités, sous l'influence notamment des pays de l'est de l'Europe encore très dépendants des énergies fossiles. Sa politique s'appuie sur deux instruments principaux :

- le "**paquet énergie-climat**" ou "**3 x 20**" : d'ici 2020, réduire les émissions de GES de **20 %** par rapport à 1990, porter la part des énergies renouvelables à **20 %** de la consommation et réaliser **20 % d'économies d'énergie**. En 2014, un nouveau "paquet" a été adopté avec comme horizon 2030 : **40**

% x 27 % x 27 %. Cependant, seule la réduction des émissions de GES a un caractère contraignant pour les Etats.

- des **directives et règlements sectoriels** portant notamment dans le domaine du transport ou du bâtiment (normes d'émission de CO2 pour les véhicules ou de performance énergétique pour les logements, ...)

Quels résultats au niveau européen ? En 2013, la réduction des émissions de GES était de 19,2% par rapport à 1990, la part des énergies renouvelables de 14 % et les économies d'énergie de 17,5%. On se rapproche lentement des objectifs de 2020, mais ce sera difficile pour 2030 !

OÙ EN EST-ON EN FRANCE ?

Les objectifs de la France s'inscrivent dans le cadre de la politique climat-énergie de l'UE. Cela s'est traduit par deux lois : la **loi POPE** (loi d'orientation fixant les orientations de la politique énergétique) ou "**facteur 4**", c'est à dire diviser par 4 les émissions de GES d'ici à 2050 et la **loi Grenelle** concernant des objectifs sectoriels (bâtiment, transports), par exemple réduire de 38% la consommation d'énergie dans les bâtiments anciens d'ici à 2020, ou atteindre 25 % de fret non routier en 2022. L'ensemble des politiques climatiques et de leurs instruments sont inscrites dans le **Plan climat**.

Les résultats ne sont pas probants actuellement : la réduction des émissions de GES ne permettrait pas d'atteindre le "facteur 4", la part des énergies renouvelables est de 13% en 2011 alors que l'objectif assigné à la France est de 23 % en 2020.

La **loi de transition énergétique**, actuellement débattue au Parlement, avait pour ambition de définir des objectifs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le changement climatique. Cependant de nombreux amendements risquent de réduire significativement sa portée.

Enfin, les **collectivités locales peuvent être des acteurs majeurs de la transition**, par exemple en rénovant sur le plan thermique (isolation, panneaux solaires, ..) les nombreux bâtiments publics dont elles ont la charge et en développant les transports collectifs sur leur territoire. Elles peuvent aussi être elles-mêmes productrices d'énergies renouvelables (éoliennes, chaufferie bois) et contribuer ainsi à une meilleure sécurité d'approvisionnement énergétique, à la création d'emplois locaux, et à une dépollution de l'air.

LA COP 21, OU "PARIS CLIMAT 2015", 30 NOVEMBRE – 11 DÉCEMBRE 2015

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992 lors du premier Sommet de la Terre à Rio, a pour objectif la **maîtrise des émissions de GES afin d'éviter un "dérèglement climatique dangereux"**. Dans ce cadre mondial, la France présidera la 21ème COP (Conférence des parties) qui réunira 196 parties (195 Etats et l'UE).

La COP 15 de Copenhague en 2009, qui devait aboutir au premier accord mondial contre les changements climatiques, s'est soldée par un échec et la décision de reporter l'accord mondial à la fin 2015. D'où l'importance de la COP 21 et la pression sur les négociations en cours et à venir.

Le processus de négociation porte sur plusieurs questions :

- **les engagements de réduction d'émission de GES** : c'est à dire les "contributions nationales" déterminées par les pays eux-mêmes et les engagements sectoriels déterminés par la Convention et donc plus contraignants, portant par exemple sur les transports internationaux, maritime ou aérien.

- la responsabilité des pays développés vis-à-vis des pays en développement : un "**Fonds vert**", alimenté par les contributions financières des pays riches doit permettre de financer la **transition énergétique**

des pays les plus pauvres et leur adaptation aux impacts du dérèglement climatique.

- la **répartition des efforts** entre les Etats en fonction de leur responsabilité climatique et de leur capacité à agir, et la force **contraignante de l'accord**.

Les acteurs participants à la COP sont multiples, mais **seuls les Etats négocient** et participent au processus de décision. Chaque Etat dispose d'une voix et les décisions sont prises au consensus, ce qui explique les difficultés d'aboutir à un accord.

Les **autres parties prenantes sont observatrices** : des scientifiques, experts et chercheurs, des associations d'environnement et de développement, des représentants de groupements de femmes, agriculteurs,



jeunes, populations autochtones, des syndicats, des entreprises, des collectivités territoriales et des organisations intergouvernementales. Même si ces parties n'interviennent pas dans le processus de décision, leur participation permet d'ouvrir un espace important d'échange. Cependant la participation et la pression de certains lobbies issus du secteur des énergies fossiles commencent à être contestées.

Les **enjeux** sont importants. Pour y parvenir, nous pensons, comme de très nombreux experts et ONG, que les accords doivent être à la hauteur des besoins (rester en deçà des + 2°), les financements doivent être orientés vers la transition et vers les pays les plus vulnérables, de nouvelles recettes doivent être trouvées comme par exemple les taxes sur les transactions financières. Les investissements destinés aux projets climaticides (énergies fossiles, géo-ingénierie, ...) doivent cesser.

Mais, alors que les scientifiques demandent de réduire les émissions de GES de 8 à 10 % par an dès aujourd'hui, les gouvernements parlent de les réduire de 2 à 3 % par an à partir de la prochaine décennie. On peut donc craindre une difficulté à trouver un accord ambitieux.

UNE MOBILISATION CITOYENNE S'ORGANISE ...

Cette mobilisation a plusieurs objectifs :

- sensibiliser les populations aux **causes et aux conséquences dramatiques du dérèglement climatique** : tempêtes, fonte de la banquise, montée des eaux, désertification, inondations,
- dénoncer les **fausses solutions proposées par les Etats et les firmes multinationales** : les biocarburants, la finance carbone, ...
- mettre en évidence les **dangers des traités de libre-échange comme TAFTA** qui encouragent un modèle énergétique insoutenable et font primer le droit commercial sur les exigences écologiques.
- démontrer que des **solutions concrètes existent**, dans un cadre de transition écologique et citoyenne : circuits courts, relocalisation, consommation responsable, l'habitat à énergie positive, la fiscalité énergétique, une autre politique de transport et d'urbanisme ...

Le cadre de cette mobilisation est international et se décline au niveau national et local.

A l'échelle internationale, le Climate Action Network (CAN) qui regroupe de grandes ONG (Greenpeace, WWF, OXFAM,) s'est rapproché du Climate Justice Now (CJN), plus radical. En France, la **Coalition climat 21 [CC21]**, (<http://coalitionclimat21.org/fr>) est composée de plus d'une centaine d'associations environnementalistes (ex. Greenpeace), altermondialistes (ex. Attac), confessionnelles (ex. le Secours catholique), de syndicats (ex. la Confédération paysanne), de solidarité internationale (ex. le CCFD-Terre Solidaire), de jeunesse (ex. les Jeunes Amis de la Terre), et autres (ex. negaWatt,...).



Au sein de la CC21, des désaccords existent : sur le marché carbone, le nucléaire, les fausses

solutions, les grands projets inutiles et imposés (ex. Notre Dame des Landes), ... mais de plus en plus, les stratégies et les analyses convergent : la COP 21 n'est qu'une étape et la mobilisation citoyenne doit continuer au-delà de 2015, les responsables du changement climatique sont identifiés et ciblés (ex. les multinationales du secteur des énergies fossiles), les alternatives doivent être mises en avant, etc.

Dans l'agenda 2015, plusieurs dates :

- 26 et 27 septembre, initiatives citoyennes pour la transition énergétique,
- 29 novembre, avant la COP, mobilisations dans toutes les capitales du monde,
- pendant la COP, nombreuses actions, notamment à Paris, avec le village mondial des alternatives les 5 et 6 décembre,
- 12 décembre, après la COP mobilisation de masse à Paris démontrant que le mouvement continue.

Alternatiba (<https://alternatiba.eu/>)

Membre de la CC21, ce mouvement a pour objectif de sensibiliser le grand public aux enjeux climatiques en proposant des alternatives au changement climatique, possibles dès aujourd'hui aux niveaux individuel, collectif et territorial. La dynamique Alternatiba s'incarne dans les **"villages Alternatiba"** qui mettent en avant ces alternatives et les moyens concrets de baisser les émissions de GES, et cela dans un ambiance festive et conviviale. Ex. à Marseille le village Alternatib'aili. Par ailleurs le **"Tour Alternatiba"**

(<https://alternatiba.eu/tour-alternatiba/5000km/>) effectuera, à vélo, 5000 km, avec 180 villes-étapes, du 5 juin au 26 septembre 2015, sur deux triplettes et une quadruplette, symboles d'Alternatiba, illustrant à la fois la **solidarité, l'effort collectif et la reconversion écologique et énergétique.**



Et dans le Pays d'Aix ?

Un collectif climat ([fCollectif Climat Pays d'Aix-en-Provence](https://www.facebook.com/CollectifClimatPaysdAixenProvence/)) s'est créé en janvier 2015, regroupant plus de trente organisations (dont la section aixoise de la LDH), avec pour objectif de construire une mobilisation locale en organisant des débats publics, des animations de rue, une campagne auprès des élus autour du "Pacte pour la transition" (<http://www.transitioncitoyenne.org/pacte-de-la-transition/>), et autres actions..., pendant l'année 2015 et au-delà. Le collectif accueille le **Tour Alternatiba le 25 juin** (<https://alternatiba.eu/participer/etape-018/>) avec une « vélorution » sur les 5 derniers km et des animations Place de la Rotonde mettant en avant les alternatives locales.

CONCLUSION

Une transition énergétique ambitieuse et juste est donc indispensable pour contrer le réchauffement climatique et ses conséquences. En privilégiant l'intérêt général de la planète, on préservera des droits humains, et en plus on en augmentera la possibilité d'y avoir accès.

Mais les politiques publiques doivent être cohérentes avec cet objectif. Par exemple bien des dispositifs de la loi Macron sur la libéralisation de l'économie sont porteurs de pollution croissante et d'émissions augmentées de GES. Plus globalement l'économie libérale, en cherchant à produire à bas coûts d'un côté de la planète et en important de l'autre, accroît les émissions de GES.

Il faut donc changer la donne économique, les modes de production et de consommation en même temps que nous devons modifier nos comportements, être davantage éco-citoyens. « Changeons le système, pas le climat » disaient les banderoles à Lima.

Il est possible de consommer moins d'énergie, de changer les pratiques agricoles sans mettre en cause l'alimentation de tous sur la planète, de mettre en place de véritables filières de recyclage de matières, de développer fortement les énergies renouvelables.



Mais une des clés, c'est bien que les peuples interviennent dans ce débat.

La LdH soutient une politique volontariste dans la réduction à très court terme des GES, condition nécessaire pour un monde viable et vivable pour tous. « On ne négocie pas avec le climat », c'est la préservation même de la possibilité de la vie de toute espèce sur la Terre qui est en jeu.

La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez la !

Ligue des Droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence Tél : 06 44 94 45 74
ldh.aix@laposte.net - www.ldh-aix.org - www.facebook.com/ldh.aix
